



14 mai 2026
025

- > Médecins omnipraticiens
- > Médecins spécialistes

Nouvelle communication pour que vous vérifiiez votre facturation lors d'une journée avec une rémunération élevée

Un nouveau processus de vérification a été mis en place. Au cours d'une journée, il peut arriver que votre rémunération perçue soit nettement supérieure à celle de votre type de pratique, pour les médecins omnipraticiens, ou à celle de votre spécialité, pour les médecins spécialistes.

Dans ce cas, vous pourriez recevoir une communication par votre messagerie sécurisée. Cette communication aura comme objet « Demande de vérification pour votre facturation du DATE ». Elle vous demandera de vérifier votre facturation à une date donnée lorsque nous détectons la possibilité qu'un élément soit erroné, par exemple :

- une mauvaise date de service;
- une durée erronée;
- un nombre d'unités erroné;
- l'utilisation d'un mauvais code de facturation.

Vous pourrez ainsi modifier votre facturation, s'il y a lieu, dans le délai prescrit de 90 jours à compter de la date de paiement.

c. c. : Agences de facturation commerciales

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)